



# MOUVEMENT CITOYEN

Communiqué du 27 juillet 2010

## LA COMMUNICATION D'ETAT AU TOGO : Entre désinformation, bassesse et ignominie

Le scénario est désormais bien rôdé sur le cas OBUTS. Continuant son travail méthodique de déstabilisation politique contre OBUTS et son Président, « Chronique de la Semaine » commet un article bourré de mensonges et de contre-vérités, aussitôt relayé, avec la prime de l'ironie : « Pitié pour les surendettés ! » par « republicoftogo.com », qui a perdu depuis très longtemps son statut de site officiel de la République togolaise pour devenir un organe partisan.

C'était encore le cas jeudi dernier quand « Chronique de la Semaine », publiait : « *le feuilleton de la descente aux enfers* » d'Agbéyomé Kodjo après la dissolution de son parti, OBUTS ».

Inutile de perdre son temps à commenter quoi que ce soit du contenu de cet article, dont le niveau n'a d'égal que la valeur de l'ordure. Tout ce qui est écrit a été formellement démenti tant par le Président d'OBUTS que par les sources de bonne foi proches du dossier. A la différence des rédacteurs de « Chronique de la Semaine » et « republicoftogo.com », nous avons simplement fait notre travail de journaliste et nous sommes renseignés à la source.

En fait, au-delà des élucubrations d'un pseudo-journaliste manifestement très mal renseigné – mais il est vrai que chez des gens qui ne s'embarrassent guère de considérations déontologiques cela n'a aucune espèce d'importance – le rédacteur pointe son nez et affiche bien maladroitement le but poursuivi.

Tout l'habillage de soi-disant faits concrets ne vise en fait que de s'immiscer dans la procédure judiciaire en cours contre OBUTS avec pour objectif de porter ombrage à l'image du parti et de son Président.

Le problème pour ces braves gens c'est qu'OBUTS dispose maintenant d'un arrêt du Président du Tribunal de Première instance de Lomé, le juge SOGOYOU qui peut-être rendu public. Ce qu'OBUTS ne s'est pas gêné de faire, et pour tous les juristes sérieux, tant au plan national qu'au sein de la communauté internationale le Togo est devenu la risée du Monde en matière judiciaire. Les démocraties occidentales sont effarées de voir qu'au Togo un Juge d'Instance peut se permettre d'invalider une décision de la Cour Constitutionnelle.

Certains bailleurs occidentaux qui sont impliqués financièrement dans la réforme de la justice au Togo, commencent à se poser de sérieuses questions, car il s'agit là d'un cinglant camouflet de la part du pouvoir togolais qui a instrumentalisé la justice à son service exclusif, pariant sur l'absence de vigilance de la communauté internationale, africaine et les populations togolaises.

Les affirmations sans preuves de « Chronique de la Semaine » et les dérisions émanant des responsables du site officiel du Gouvernement du Togo « republicoftogo.com » n'ont hélas aucune prise sur la vérité des faits. En comparaison, c'est parce-que l'arrêt 1639/2010 du 25 juin 2010 du Tribunal de Première instance de première classe de Lomé chambre civile et commerciale pris par le Juge SOGOYOU sur la dissolution d'OBUTS ne relève pas de la vérité des faits, que l'élection de Faure Gnassingbé relève de la contre-vérité de urnes.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale  
Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO  
Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo  
- Tél : + 228 226 93 41 Courriel : [info@cvu-togo.org](mailto:info@cvu-togo.org) - Internet : [www.cvu-togo.org](http://www.cvu-togo.org)  
Représentation internationale : Courriel : [info@cvu-togo-diaspora.org](mailto:info@cvu-togo-diaspora.org) - Internet : [www.cvu-togo-diaspora.org](http://www.cvu-togo-diaspora.org)

# MOUVEMENT CITOYEN

En fait, plus le temps avance et plus la procédure judiciaire contre le parti OBUTS et son Président révèle des failles grossières, rappelant l'instrumentalisation de la justice au Togo.

C'est sans doute ce qui incite « Chronique de la Semaine » à affirmer avec une violence verbale sans mesures qu'Agbéyomé KODJO devrait 600 millions de FCFA à la justice au titre des actes posés après la suspension provisoire d'OBUTS. Ce point a été démenti par l'intéressé.

Quand « Chronique de la Semaine » énumère la liste des violations, les lecteurs éclairés n'ont pas besoin qu'on leur explique qui en réalité tient la plume du pseudo-journaliste ! On voit tout de suite que les coups proviennent du côté de ceux-là mêmes qui souhaitent rencontrer aujourd'hui Agbéyomé KODJO, sans dire d'ailleurs de quoi ils veulent parler réellement.

En tout cas, tout cela révèle à quel niveau est tombé le pouvoir de Faure GNASSINGBE pour neutraliser les alternatives de gouvernance au Togo. Au lieu de s'occuper des problèmes quotidiens concrets qui préoccupent les Togolais afin d'apporter tout au moins un commencement de réponses adaptées, Faure Gnassingbé, s'est lancé dans la fuite en avant de ce qui ressemble fort à une dictature juridique. Ceci dans l'unique et vil but de faire taire les voix de ceux qui sont infailliblement aux côtés de nos populations qui souffrent, et sont devenus de fait les porte-paroles des sans-voix.

Tous ces gens devraient se rendre compte qu'ils sont aujourd'hui sous surveillance de la Communauté internationale, et que rien ici bas n'est jamais irréversible. A la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) de tirer toutes les conclusions qui s'imposent au vu de pareils écarts si tant l'éthique de la profession semble demeurer son souci prioritaire !

Il est certain que la résistance-marathon citoyenne pourrait bien, à terme, avoir raison des stratégies anti-démocratiques de confiscation du pouvoir et de falsification calomnieuse de faits sous la responsabilité de Faure Gnassingbé, et demander des comptes sur la liste interminable de méfaits juridiques et de tous ordres restés impunis à ce jour.

C'est justement pour que cela ne demeure une gageure au Togo, que les populations ne doivent pas baisser les bras et continuer leur combat pour le retour de la vérité et de la confiance !

Aujourd'hui, tous les patriotes togolais savent qu'à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Aussi visent-ils inlassablement et irrésistiblement à préserver et protéger les personnes et les institutions qui ont choisi librement de défendre leurs droits. Il s'agit bien d'une course de fond citoyenne.

Le 27 juillet 2010.

**François Fabregat**

Responsable Service Communication International



Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de l'Administration territoriale  
Coordinateur provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo

- Tél : + 228 226 93 41 Courriel : [info@cvu-togo.org](mailto:info@cvu-togo.org) - Internet : [www.cvu-togo.org](http://www.cvu-togo.org)

Représentation internationale : Courriel : [info@cvu-togo-diaspora.org](mailto:info@cvu-togo-diaspora.org) - Internet : [www.cvu-togo-diaspora.org](http://www.cvu-togo-diaspora.org)